



SCRUTIN GÉNÉRAL
DU 2 NOVEMBRE 2025

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

GUIDE de l'électeur



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

À titre de greffière et directrice des services juridiques, j'occupe d'office le poste de présidente d'élection à la Ville de Sainte-Adèle. Mes responsabilités sont notamment de voir à l'organisation technique, logistique et juridique de l'élection, tout en conservant une indépendance et une neutralité politique. Je suis appuyée dans cette tâche par une équipe qui comptera près d'une centaine de personnes le jour de l'élection. Notre mandat est clair, assurer à chaque électeur l'exercice démocratique de son droit de vote dans le respect des règles juridiques établies.

Nous espérons que ce **Guide de l'électeur** vous offrira toute l'information requise pour faciliter votre participation au processus électoral.

La présidente d'élection,

M^e Audrey Séral

ÉLECTION À LA PRÉFECTURE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

L'élection pour la préfecture de la MRC des Pays-d'en-Haut se tient en même temps que les élections au conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle.

Les coordonnées de la présidente d'élection de la MRC sont les suivantes :

M^e Mélissa Bergeron-Champagne
1014, rue Valiquette
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3
Téléphone : 450-229-6637, poste 124
Courriel : mbergeron-champagne@mrcpdh.org

SCRUTIN GÉNÉRAL 2025

Le 2 novembre 2025 se tiendront les élections générales municipales dans plus de 1100 municipalités du Québec. C'est l'occasion pour vous de faire entendre votre voix, de choisir la personne qui défendra vos intérêts et de contribuer à garder la démocratie vivante. Ce guide de l'électeur contient les informations nécessaires sur les différentes modalités de vote, les conditions à remplir pour voter et l'inscription sur la liste électorale.

L'ÉLECTEUR ET SON INSCRIPTION

Pour être inscrit sur la liste électorale et avoir le droit de vote, il faut :

- Avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin, soit le 2 novembre 2025 ;
- Posséder la citoyenneté canadienne ;
- Ne pas être en curatelle ;
- N'être frappé d'aucune incapacité légale de voter.

ET

- Être domicilié à Sainte-Adèle le jour du scrutin et au Québec depuis au moins six (6) mois ;

OU

- Être depuis le 18 septembre 2025 :
 - Propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de Sainte-Adèle ;
 - Occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de Sainte-Adèle.

Êtes-vous inscrit sur la liste ?

Le Directeur général des élections du Québec est responsable de la mise à jour de la liste électorale permanente.

VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOUS ASSURER QUE VOTRE INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE EST CORRECTE.

Avant le début de la période électorale

Consultez le site d'Élections Québec pour vérifier et faire modifier votre inscription sur la liste électorale permanente avant le début de la période électorale le **19 septembre 2025**.

Après le dépôt de la liste électorale

Dès le **3 octobre 2025**, une copie de la liste électorale est disponible au Service du greffe de la Ville de Sainte-Adèle, à l'hôtel de ville. Vous pouvez vérifier si vous y êtes inscrits en contactant le Bureau de la présidente d'élection ou en vous présentant sur place.



LES DISTRICTS ÉLECTORAUX

La carte des districts électoraux peut être consultée au Bureau de la présidente d'élection ainsi que sur le site Internet de la ville, dans la section Élections.

LES ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS

Vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise depuis au moins 45 jours en date du **2 novembre 2025**, soit au **18 septembre 2025**, mais vous n'êtes pas domicilié sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle? Vous pouvez voter!

Si vous êtes copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, vous devez désigner la personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale. Les personnes morales ne peuvent pas voter lors de l'élection.

Pour être inscrit sur la liste électorale, remplissez le formulaire applicable à votre situation et transmettez-le à la présidente d'élection par courriel ou par courrier, avant le 16 octobre 2025 à 20 h. Sinon, votre nom ne sera pas inscrit automatiquement et vous ne pourrez pas voter.

La présidente d'élection transmet les formulaires aux propriétaires non domiciliés par courrier. Si vous ne les avez pas reçus, ils sont disponibles sur le site Internet de la ville dans la section Élections. Pour plus d'informations, communiquez avec le Bureau de la présidente d'élection.



L'AVIS D'INSCRIPTION ET LA CARTE DE RAPPEL

L'*avis d'inscription* contient les renseignements inscrits sur la liste électorale. Il est envoyé à chaque adresse à compter du **4 octobre 2025**. Assurez-vous que les renseignements qu'il contient et leur orthographe sont exacts. Pour corriger une inscription, présentez-vous à la commission de révision de la liste électorale.

Vous n'avez pas reçu d'avis d'inscription ou vous avez reçu un avis d'absence d'inscription?

Vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale. Si vous remplissez les conditions requises pour être électeur, présentez-vous à la commission de révision pour faire une demande d'inscription. Pour avoir le droit de voter, votre nom doit **OBLIGATOIREMENT** apparaître sur la liste électorale. Aucune inscription ou modification ne peut être faite sur la liste électorale après la fin de la commission de révision.

La carte de rappel

Au verso de l'*avis d'inscription* se trouve la **carte de rappel**. Elle vous donne les informations nécessaires pour voter (numéro du bureau de vote, carte d'identité à présenter, candidats aux postes en élection, dates, lieux et heures des jours de vote).

MERCI D'APPORTER LA CARTE
DE RAPPEL LE JOUR DU SCRUTIN
POUR FACILITER LE TRAVAIL DU
PERSONNEL ÉLECTORAL!



LA LISTE ÉLECTORALE ET SA RÉVISION

LA COMMISSION DE RÉVISION - OÙ ET QUAND?

À partir du 19 septembre 2025, toute demande d'inscription, de correction ou de radiation à la liste électorale doit se faire en personne ou par visioconférence, à la commission de révision. Aucune demande par téléphone, par télécopieur ou par courriel n'est acceptée.

15 octobre 2025 : 13 h à 17 h

16 octobre 2025 : 16 h à 20 h

Salle du conseil

1386, rue Dumouchel
Sainte-Adèle (Québec) J8B 1V9

Vous pouvez faire une demande pour :

- Vous-même
- Une personne qui cohabite avec vous
- Votre conjointe ou votre conjoint
- Un parent

Vous pouvez également faire une demande de radiation pour un électeur de la même section de vote que la vôtre, par exemple une personne qui n'est plus domiciliée à votre résidence ou qui est décédée.

Pour une demande d'inscription, vous devez présenter deux (2) pièces justificatives qui permettent de prouver :

- L'identité de la personne à inscrire (son nom et sa date de naissance)
- L'adresse de la personne à inscrire (son nom et son adresse)

Les photocopies sont acceptées.

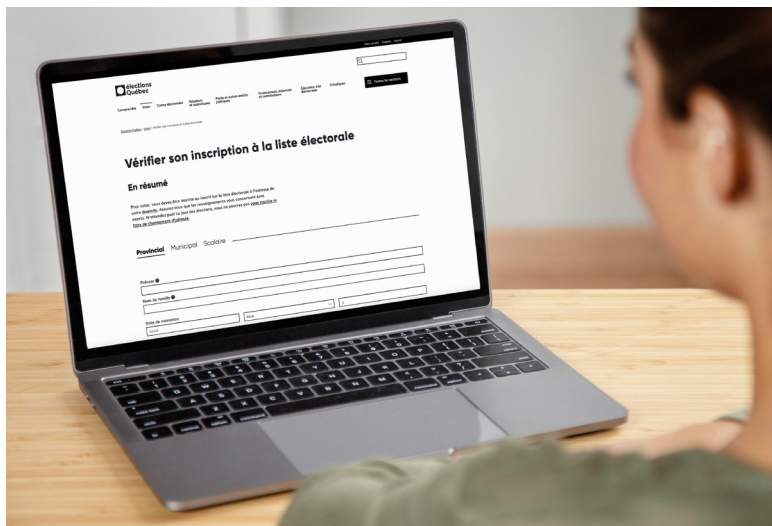
Demandes par visioconférence

Vous désirez faire une demande à la commission de révision par visioconférence, par le biais de l'application Teams? Vous pouvez prendre rendez-vous en communiquant avec le Bureau de la présidente d'élection. Les rendez-vous sont attribués uniquement pendant la plage horaire réservée pour ces demandes.



Demandes faites par visioconférence (sur rendez-vous) :

16 octobre 2025 : 13 h 30 à 15 h 30





BUREAU DE VOTE ITINÉRANT

Vous êtes une personne domiciliée sur le territoire de la ville **ET** vous êtes à mobilité réduite ou incapable de vous déplacer pour des raisons de santé?

Vous êtes une personne hébergée ou domiciliée dans une résidence privée pour aînés ou un centre reconnu situé sur le territoire de la ville (centre hospitalier, centre d'hébergement et de soins de longue durée ou centre de réadaptation) **ET** vous êtes à mobilité réduite ou incapable de vous déplacer pour des raisons de santé?

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale, y faire apporter des corrections et voter sans avoir à vous déplacer. Vous ou votre proche aidant pouvez en faire la demande par écrit auprès de la présidente d'élection **au plus tard le 16 octobre 2025 à 20 h**. Communiquez avec le Bureau de la présidente d'élection pour obtenir les informations nécessaires.

Le bureau de vote itinérant se rendra à votre domicile pour vous faire voter, à la date déterminée par la présidente d'élection. La personne qui agit à titre de proche aidant peut voter lors du passage du bureau de vote itinérant, si cette personne est inscrite dans la même section de vote que vous (par exemple, si elle habite avec vous). **Seule la personne qui agit comme proche aidant peut se prévaloir de ce droit de vote lors du passage du bureau de vote itinérant.**

DATES À RETENIR



19 septembre au 3 octobre 2025

Période pour déposer une déclaration de candidature auprès de la présidente d'élection.

3 octobre 2025

Dépôt de la liste électorale. Une copie est disponible au Service du greffe de la Ville de Sainte-Adèle, à l'hôtel de ville, où vous pouvez vérifier votre inscription.

Dès le 4 octobre 2025

Un avis d'inscription est expédié à chaque adresse, expliquant la procédure de révision de la liste électorale. Au verso de l'avis d'inscription se trouve la carte de rappel, qui contient les informations nécessaires pour voter.

15 et 16 octobre 2025

Dernière chance pour faire une inscription ou une correction à la liste électorale en se présentant à la commission de révision. La commission de révision ne siège que s'il y a tenue d'une élection.

16 octobre 2025

Dernière journée pour recevoir les demandes de vote itinérant, jusqu'à 20 h.

24 octobre 2025

Entrée en vigueur de la liste électorale. Les personnes qui ne sont pas inscrites sur cette liste ne peuvent pas voter.

26 octobre 2025

Vote par anticipation à la salle de la Place des citoyens située au 999, boulevard de Sainte-Adèle, de 12 h à 20 h.

28 octobre 2025

Vote au Bureau de la présidente d'élection, de 13 h à 19 h, à la Salle du conseil située à l'arrière de l'hôtel de ville au 1386, rue Dumouchel.

PERSONNEL ÉLECTORAL

Vous voulez participer au bon déroulement des élections et vous êtes disponible lors des jours de vote par anticipation ou le jour des élections? Pour postuler, **remplissez le formulaire disponible sur le site Internet dans la section Élections** ou communiquez avec le Bureau de la présidente d'élection.



LES CANDIDATS

Pour le scrutin de 2025, la Ville de Sainte-Adèle participe à la vitrine d'informations présentant le profil des personnes candidates, un projet-pilote d'Élections Québec. Les candidats peuvent fournir une photographie et un texte de présentation à la présidente d'élection, selon les normes établies par le directeur général des élections. Ce contenu est diffusé sur le site Internet dans la section Élections.

2 novembre

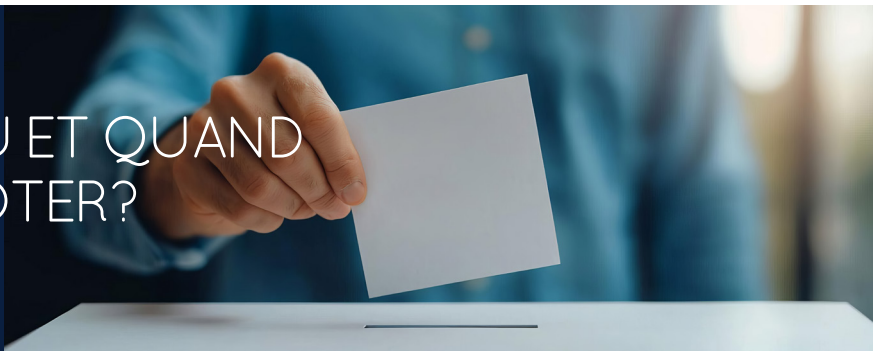
2025

**JOUR DU
SCRUTIN,
DE 10 H À 20 H,
AU LIEU DE
VOTATION
INDIQUÉ SUR
VOTRE CARTE
DE RAPPEL.**



LE VOTE

OÙ ET QUAND VOTER?



VOTE PAR ANTICIPATION

Dimanche 26 octobre 2025
de 12 h à 20 h

Place des citoyens

999, boulevard de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N4

VOTE AU BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Mardi 28 octobre 2025
de 13 h à 19 h

Salle du conseil

1386, rue Dumouchel
Sainte-Adèle (Québec) J8B 1V9



L'ANNONCE DES RÉSULTATS

SCRUTIN GÉNÉRAL

Dimanche 2 novembre 2025
de 10 h à 20 h

Vous ne pouvez voter qu'à l'endroit indiqué
sur votre carte de rappel.

District # 1

District # 5

École secondaire Augustin-Norbert-Morin
258, boulevard de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec) J8B 0K6

District # 2

District # 3

Centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland
1200, rue Claude-Grégoire
Sainte-Adèle (Québec) J8B 1E9

District # 4

District # 6

Place des citoyens
999, boulevard de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N4

L'IDENTIFICATION

Pour voter, vous devez présenter au scrutateur
l'un des documents suivants :

- Carte d'assurance maladie;
- Permis de conduire;
- Passeport canadien;
- Certificat de statut d'Indien;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.

Si vous ne pouvez établir votre identité avec
les documents requis, vous devez faire vérifier
votre identité soit :

En présentant d'autres documents :

- Deux documents avec vos noms, dont un
avec votre photographie;
- Deux documents avec vos noms, votre date
de naissance et l'adresse à laquelle vous
êtes inscrit sur la liste électorale;

OU

En étant accompagné d'une autre personne,
qui doit attester de votre identité et présenter
ses propres documents d'identification recon-
nus par la Loi.

Dimanche 2 novembre 2025 dès 20 h 30

Place des citoyens

999, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N4

Tous les candidats et les citoyens peuvent assister à l'annonce des résultats.
Les résultats sont également affichés sur le site Internet de la ville, dans la section Élections.

POUR JOINDRE LE BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

M^e Audrey Senécal, présidente d'élection

Mme Ariane Bélanger, secrétaire d'élection

Mme France Paquette, adjointe à la présidente d'élection

1381, boulevard de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A3

Téléphone : 450 229-2070

Télécopieur : 450 229-4179

Courriel : election@vds.ca

HEURES D'OUVERTURE :

du lundi au jeudi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 15

et le vendredi : de 8 h à 12 h

POUR PLUS D'INFORMATION, CONSULTEZ LA SECTION
ÉLECTIONS SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE!

